INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

VEGA EURO RENDEMENT ISR (PART N : FR0013376324)

Société de gestion : VEGA INVESTMENT MANAGERS (Groupe BPCE)

Objectifs et politique d'investissement :

L'objectif de gestion de l'OPCVM est d'obtenir une performance égale ou supérieure à celle de l'indicateur de référence, composé à 42.5% de Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans coupons réinvestis, à 42.5% de Bloomberg EuroAgg Treasury 5-7 ans coupons réinvestis et à 15% de l' Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis, sur une durée de trois ans minimum, en intégrant des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le processus d'analyse et de sélection des titres en portefeuille.

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. L'Indicateur de Référence sert à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.
Le portefeuille peut être investi en actions, obligations et produits monétaires en fonction de la conjoncture et des anticipations de la Société de Gestion avec une exposition nette au risque actions au maximum à 40% et un investissement dans les taux et les liquidités au minimum de 60% et au maximum de 100% de l'actif net.

Le FCP a le label ISR. En amont de la sélection des titres, des exclusions sont appliquées : sociétés ne respectant pas les standards internationaux, des sociétés ayant un pourcentage supérieur à 30% de leur chiffre d'affaires dans des activités controversées : tabac, charbon thermique et armes. L'approche retenue est de type « Best-In-Universe ». Cette approche peut créer des biais sectoriels assumés. L'analyse ESG s'appuie sur l'évaluation de plusieurs critères tels que la Gouvernance d'entreprise, les émissions, effluents et déchets, l'impact carbone, les droits de l'homme, l'utilisation de la biodiversité, la santé et la sécurité des collaborateurs. Le score extra financier (entre 0 et 100) reflète une appréciation de la notation ESG. Un score bas correspond à une société plus vertueuse sur le plan de l'ESG. Pour les Green Bonds, le gérant applique une réduction de 1/3 de la note de l'émetteur. Une analyse des controverses est effectuée suivant une notation qui va de 1 à 5, 5 étant la plus élevée. Le fonds pratique une exclusion des entreprises ayant une notation supérieure à 40 et/ou une controverse de 5.

Les actions seront principalement des capitalisations de la zone euro avec une limite de 15% en actions européennes hors zone euro et une limite de 5% en valeurs cotées sur les marchés européens et exposées à un risque pays émergents. La taille minimale de capitalisation sera de 1 milliard d'euros.

Les investissements en obligations porteront sur des emprunts d'Etat et titres du secteur privé de notation minimale BBB-, ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion, et, dans la limite de 25% de l'actif, en titres non notés ou de notations inférieures à BBB- mais dont la notation minimale sera au moins BB-. Les investissements monétaires seront réalisés au travers d'OPC ou de titres de créances négociables libellées en euro et émis par des Etats ou des émetteurs privés.
Le gérant pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisés pour couvrir le portefeuille contre le risque actions le risque de change ou le risque de taux ou pour renforcer l'exposition du portefeuille aux marchés actions.

La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans. Les revenus sont capitalisés. Les demandes de rachat sont reçues tous les jours au plus tard à 12h00 et sont exécutées quotidiennement.

Profil de risque et rendement :

Echelle de risque

A risque plus faible, A risque plus élevé,

Rendement potentiel plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Cet indicateur ne permet cependant pas d'appréhender les risques systémiques ou de crise de liquidité ainsi que les risques liés à la gestion discrétionnaire. La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». L'OPCVM est soumis à un risque de niveau 4.

Détails des Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :
'OPCVM est soumis au risque de crédit. En cas de faillite ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations ou titres de créances, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser. Il convient de préciser que l'utilisation de produits dérivés peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse. L'OPCVM est soumis à un risque de contrepartie qui représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM. Pour plus d'informations sur les risques, l'investisseur est invité à se reporter au prospectus.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourrez payer moins de frais.

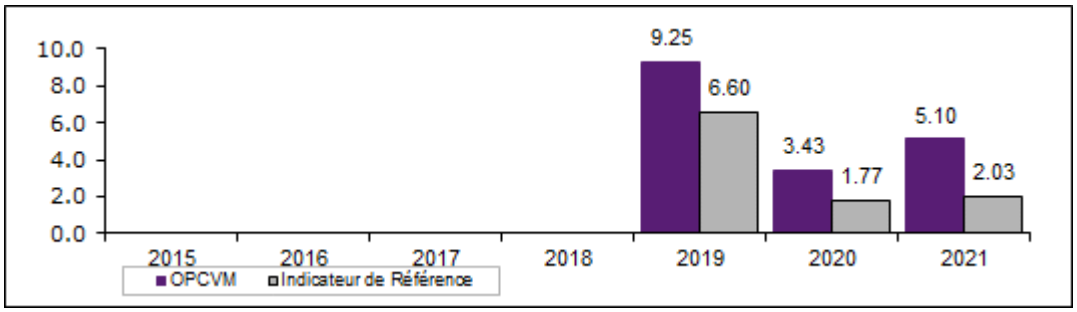
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des droits d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année*	
Frais courants	1.15%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances*	
Commission de performance	15% de la sur performance par rapport à l'indice de référence composé 42.5% de Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans coupons réinvestis, à 42.5% de Bloomberg EuroAgg Treasury 5-7 ans coupons réinvestis et à 15% de l'Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis, soit 0.53% pour l'exercice précédent. Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence sera compensée sur un cycle de 5 ans maximum avant que des commissions de surperformance ne deviennent éligibles.

* Ces chiffres sont fondés sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative du fonds, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.
Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous reporter à la rubrique Frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur le site internet www.vega-im.com.

Performances passées de VEGA Euro Rendement ISR :



La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'Indicateur de Référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison. Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

Informations pratiques :

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques et toute information complémentaire, y compris relative aux valeurs liquidatives, sont consultables au siège social de VEGA INVESTMENT MANAGERS (115 rue Montmartre – 75002 Paris) et/ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur demande écrite auprès de cette dernière.

La responsabilité de VEGA INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP. La réglementation fiscale française peut avoir un impact sur les investisseurs. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.vega-im.com.Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

VEGA INVESTMENT MANAGERS est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseurs ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2022.